

Fonction publique

Le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) doit être profondément déçu que malgré ses longues années à la Chambre où il a surtout été député du parti ministériel, le gouvernement libéral n'ait fait absolument aucun progrès relativement à cette question. C'est tout à fait malheureux. Je m'associe donc à mon collègue, le député d'Ottawa-Centre, pour le féliciter d'avoir soulevé de nouveau cette question. Je suis convaincu que nous pourrions accomplir des progrès considérables étant donné que notre parti s'intéresse beaucoup plus aux droits politiques des fonctionnaires que le parti libéral par le passé.

Je ne voudrais pas que le Nouveau parti démocratique s' imagine un seul instant—et ici j'exprime un point de vue personnel—que nous nous préoccupons du parti que pourront choisir les fonctionnaires quand ils auront enfin le droit d'exercer leurs droits politiques. Je voudrais que le député du Nouveau parti démocratique sache qu'à ce moment-là, ils se jetteraient en masse dans les bras de notre parti parce qu'ils recherchent des gagnants et non des perdants et, à cet égard, j'inclus mon collègue, le député d'Ottawa-Vanier. Nos presses à l'heure actuelle sont à imprimer des cartes de membre. Ils ont manifestement vu la lumière le 4 septembre dernier et ils la verront encore davantage lorsqu'ils adhéreront à un parti politique actif qui va de l'avant.

M. Gauthier: A la baisse.

M. Lewis: A la baisse de 53 à 56 p. 100. Je rappelle au député d'Ottawa-Vanier que c'est le Nouveau parti démocratique qui est à la baisse. Il semble lui-même dans la même situation.

Au cours de la campagne électorale, le premier ministre (M. Mulroney) avait promis d'élargir les droits politiques des fonctionnaires. Il est homme de parole, comme chacun le sait, et je puis assurer aux députés de l'opposition que c'est là une question présentement ouverte au débat.

Il ne fait aucune doute que nous comprenons les répercussions possibles des dispositions de la Charte des droits et libertés qui entreront en vigueur le 17 avril. La poursuite judiciaire du député est devant les tribunaux. Il arrive que je suis d'accord avec le député d'Ottawa-Centre lorsqu'il dit que cette affaire n'est pas *sub judice* pour la présente assemblée, soit la Chambre des communes, car il ne s'agit pas de discuter de la question des droits politiques des fonctionnaires. Il s'agit plutôt de savoir, comme le député l'a très justement dit, si elle pourrait être renvoyée à un comité parlementaire.

● (1800)

Si je puis dire qu'il est 18 heures, monsieur le Président, je serais disposé à continuer en temps opportun à éclairer mes collègues de l'autre parti.

[Français]

Le président suppléant (M. Paproski): A l'ordre! L'heure réservée à l'étude des mesures d'initiative parlementaire est maintenant écoulée.

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office en conformité de l'article 45 du Règlement.

L'ENVIRONNEMENT—LES PLUIES ACIDES—LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS. B) LA POLLUTION DE LA RIVIÈRE NIAGARA

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en mars, quand j'ai soulevé la question des pluies acides et de la conférence qui devait alors avoir lieu à Québec, le premier ministre (M. Mulroney) m'a donné un exemple tout à fait explicite et clair de son talent pour les relations publiques et les promesses vides tout en essayant de refaire l'histoire du Canada dans le domaine des pluies acides. Il avait promis à ce moment-là que le gouvernement s'emploierait avec vigueur et énergie à défendre les intérêts du Canada en matière de pluies acides sur la scène nationale et internationale et à exprimer notre désir de voir leur niveau baisser progressivement pour protéger nos lacs, nos forêts, notre agriculture, notre santé et notre industrie en général. Par conséquent, les premiers ministres des provinces de l'est du Canada et les gouverneurs des États de la Nouvelle-Angleterre méritent nos félicitations pour l'initiative prise la semaine dernière. Il faudrait vraiment inclure les premiers ministres des provinces de l'ouest du Canada et les gouverneurs des États américains de la côte ouest.

Ce qui me désole, étant donné les beaux discours du premier ministre en mars dernier, c'est de voir qui n'a pas été invité à Québec. Il se trouve que la ministre de l'Environnement (M^{me} Blais-Grenier) n'était pas présente. Notre représentant chargé d'étudier la question des pluies acides, l'ancien premier ministre provincial, M. Bill Davis, n'y était pas non plus. Leur absence a évidemment fait douter du sérieux avec lequel le gouvernement canadien aborde la question, s'il ne trouve pas le temps d'envoyer son porte-parole en matière d'environnement et le nouveau représentant canadien sur les pluies acides prendre part aux pourparlers et aborder les questions à mesure qu'elles sont soulevées à ce genre d'événement.

Je veux parler plus précisément du vieux faux-fuyant auquel eut recours le gouverneur Sununu du New Hampshire. Il s'est rendu célèbre en déclarant que les Canadiens, par habitant, produisaient plus de pluies acides que les Américains. Il crée ainsi l'impression que la responsabilité nous incombe entièrement. Or, la vérité est évidemment tout autre.